



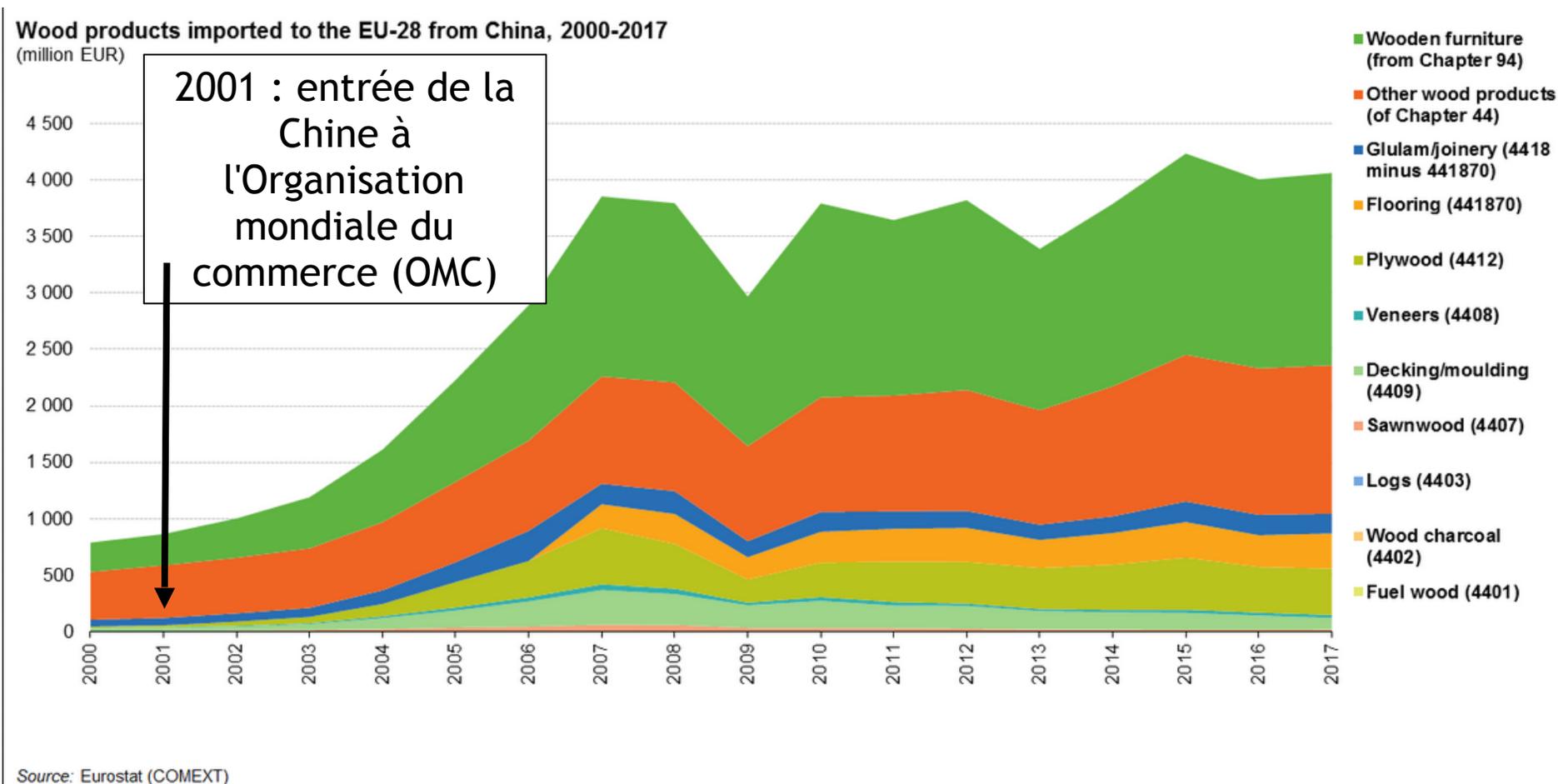
GDR Bois : « A chacun sa ressource locale »

Mobiliser les propriétaires forestiers privés aujourd'hui
pour demain

Francis de Morogues (FCBA, Réseau SEHS d'ECOFOR)

Cluny, 21 novembre 2018

Avant propos : de la mondialisation de la filière bois ...



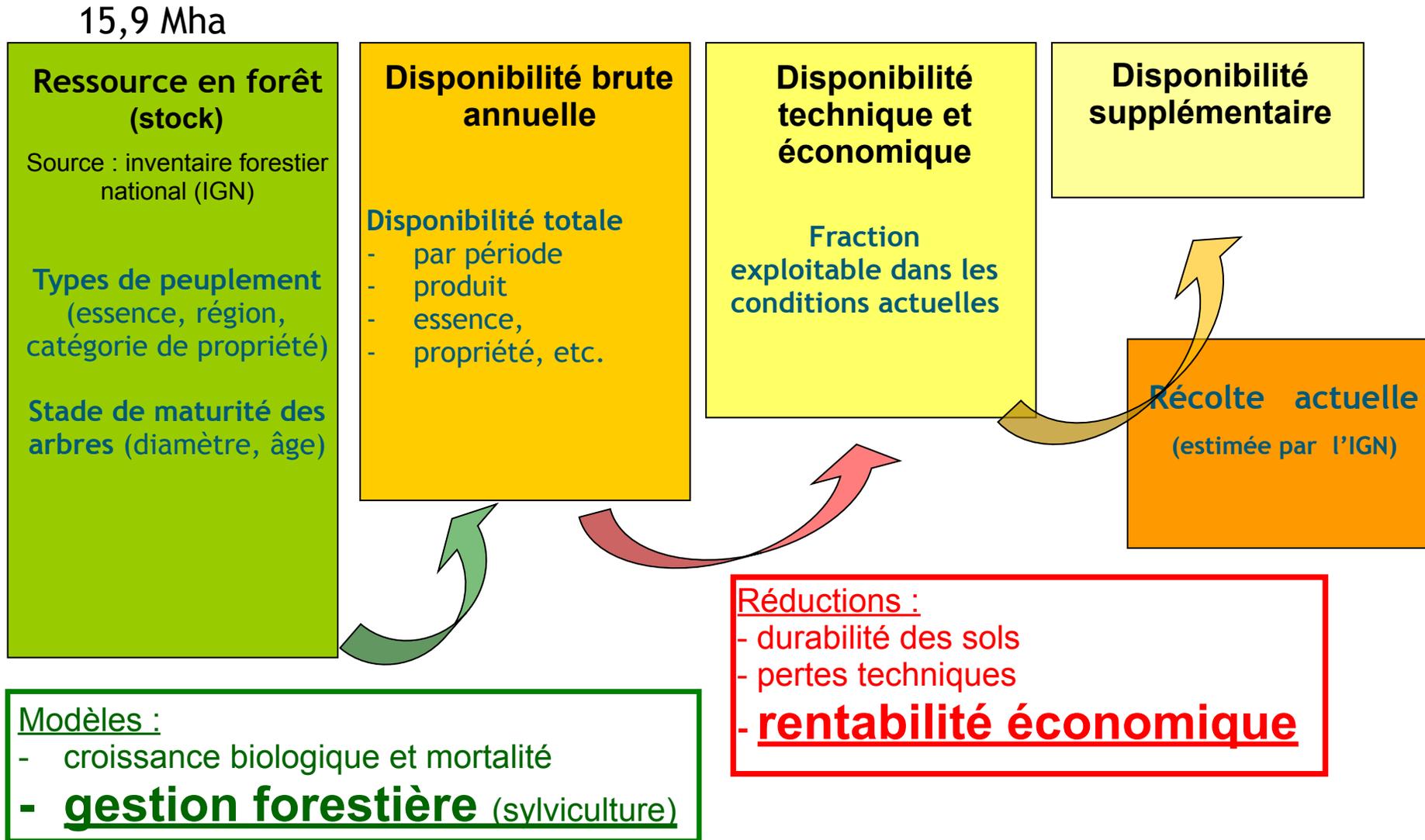
... au souhait de valoriser localement une ressource locale !

Ou, comment faire face ?

Avant de valoriser le bois, il est nécessaire de le récolter et ce au sein d'un écosystème.

1. Bois supplémentaire à récolter en France : combien et où !
 2. Mobiliser la propriété privée
 3. Mobiliser les propriétaires privés
 1. Pour la récolte
 2. Pour la biodiversité
 4. Conclusion
-

Disponibilités en bois supplémentaire



Disponibilités supplémentaires : combien ?

En 2031-2035	Scénario de sylviculture constante	Scénario de gestion dynamique progressif
Total	+7,5 Mm³/an	+19,8 Mm³/an
Forêts publiques	+1,1 Mm ³ /an	+6,1 Mm ³ /an
Forêts privées	+6,5 Mm³/an	+13,7 Mm³/an
Part de la forêt privée	85 %	69 %

Récolte 2016 : total 37,8 Mm³ dont 19,3 Mm³ de BO, 10,6 de BI et 8,1 de BE

Disponibilités supplémentaires : où ?

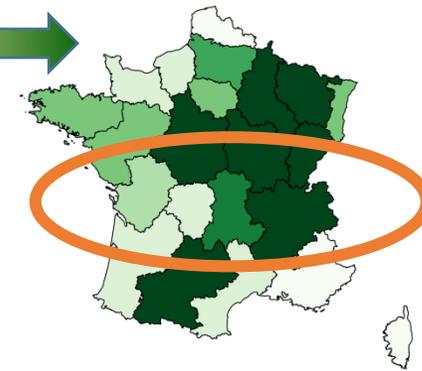
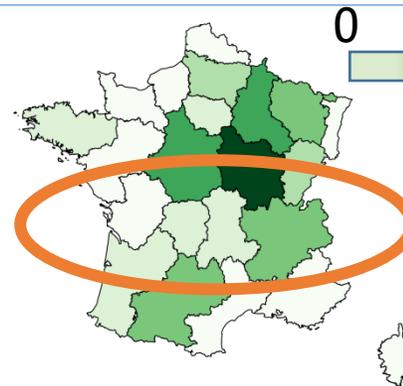
Disponibilité supplémentaire en 2031-2035

Scénario de sylviculture constante

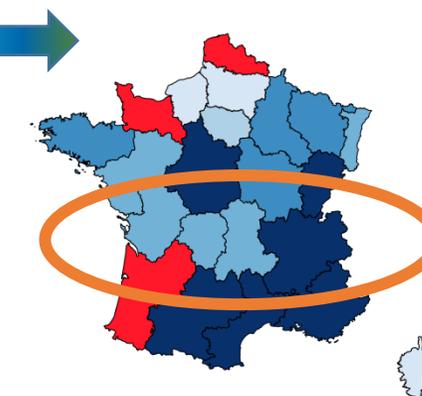
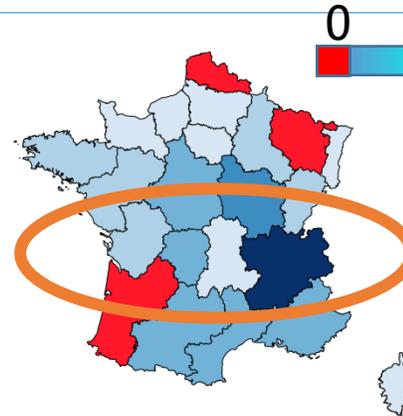
Scénario de gestion dynamique progressif



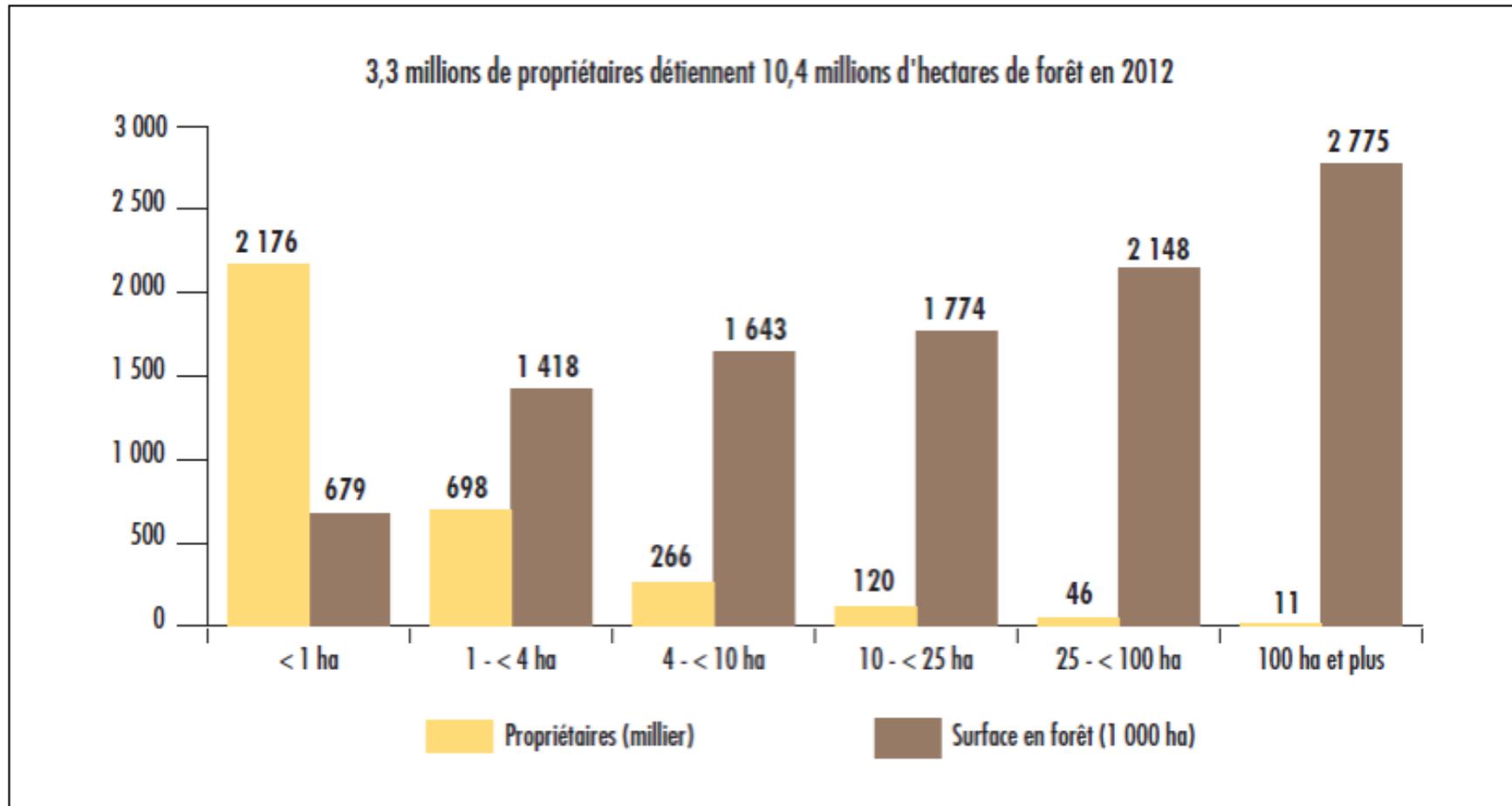
FEUILLUS



RESINEUX



Une propriété privée fragmentée et ... concentrée



- 2/3 des propriétaires détiennent moins de 1 hectare.
- La moitié de la surface détenue par les 5% de propriétaires de 10 hectares et plus
- Les propriétaires de forêt privée de plus de 1 hectare sont à 94 % des personnes physiques ;

La propriété forestière compte en moyenne 5 îlots par propriétaire.

Le morcellement augmente le coût de la gestion et de la récolte

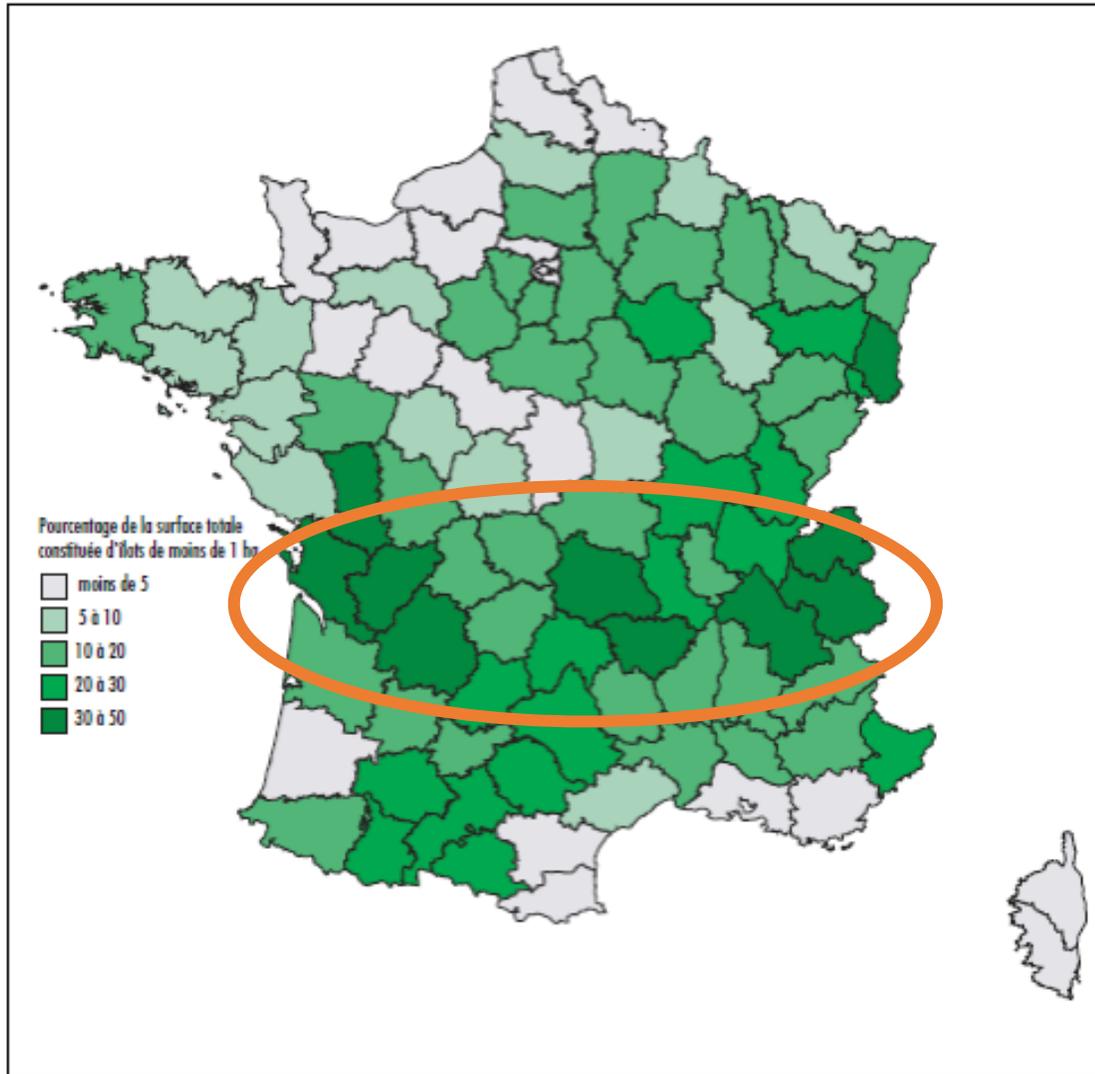
Morcelée ...



Extrait du cadastre de la commune de La Ferrière en Isère

- En vert la forêt privée
- En jaune la forêt publique

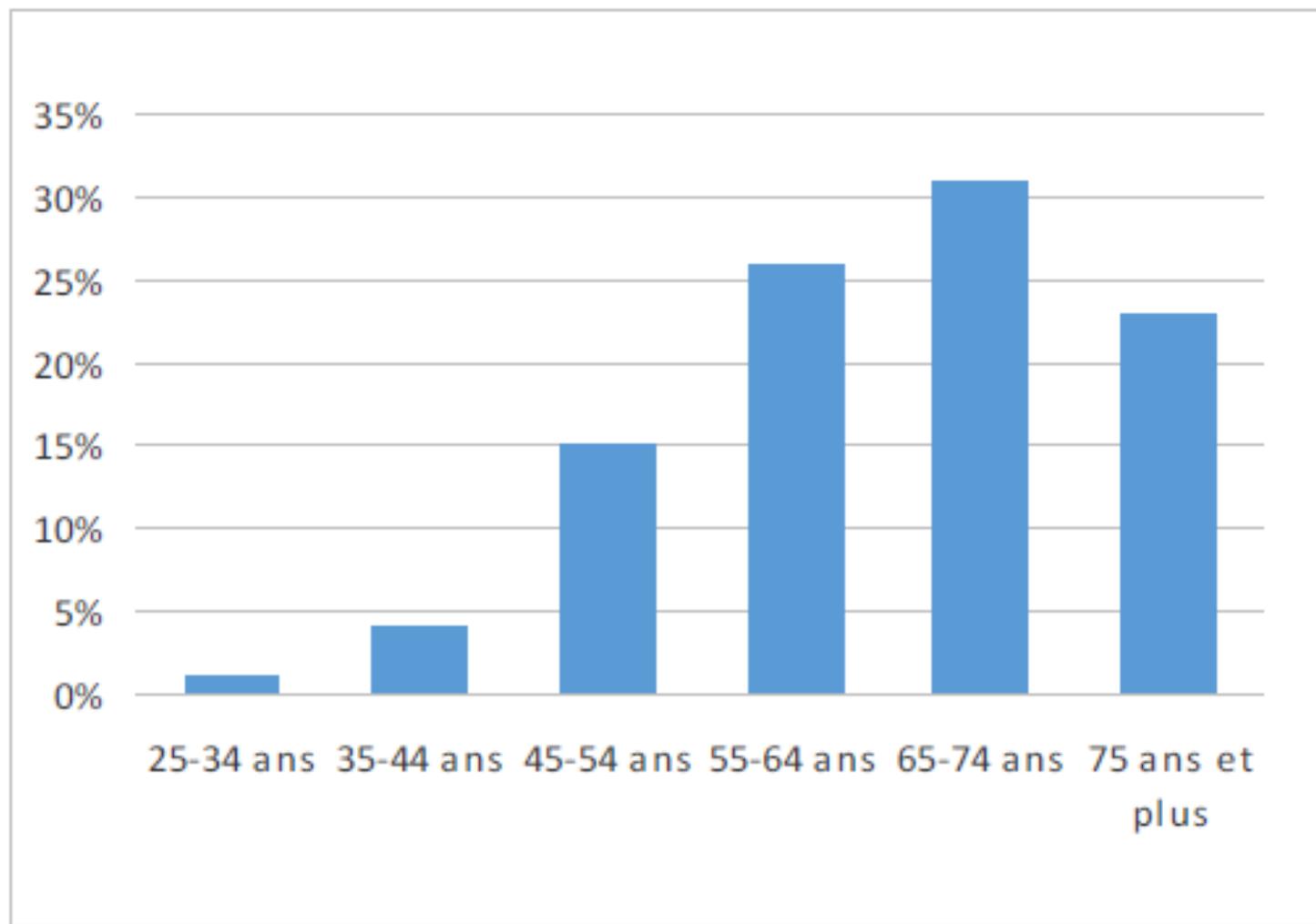
Un morcellement de la propriété forestière



- Départements dans lesquels la surface des îlots de moins de 1 ha dans la surface forestière totale est la plus importante.
- Là où sont des volumes supplémentaires (voir ci-dessus)

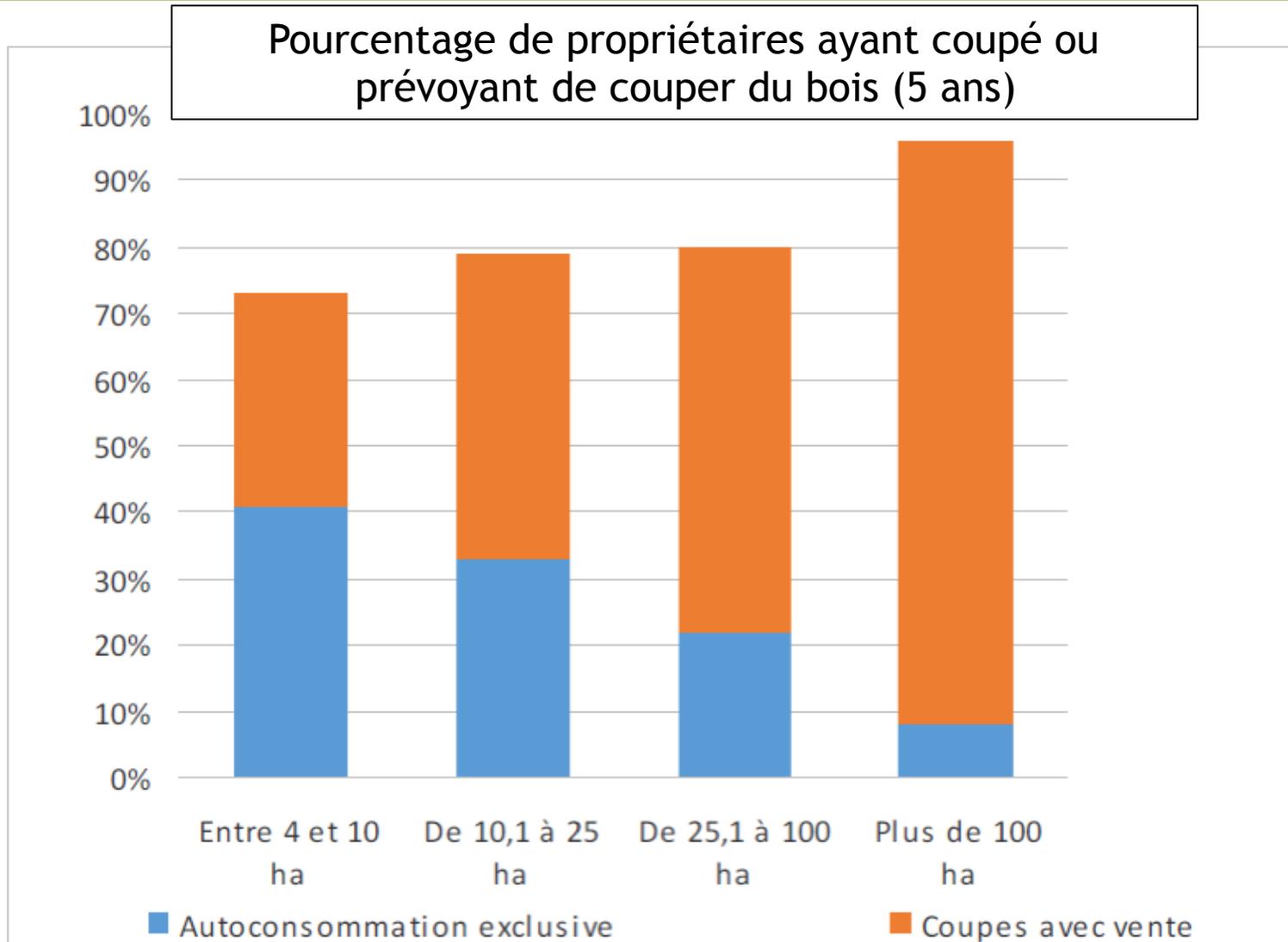
➤ Mobiliser les propriétaires

Les propriétaires personnes physiques



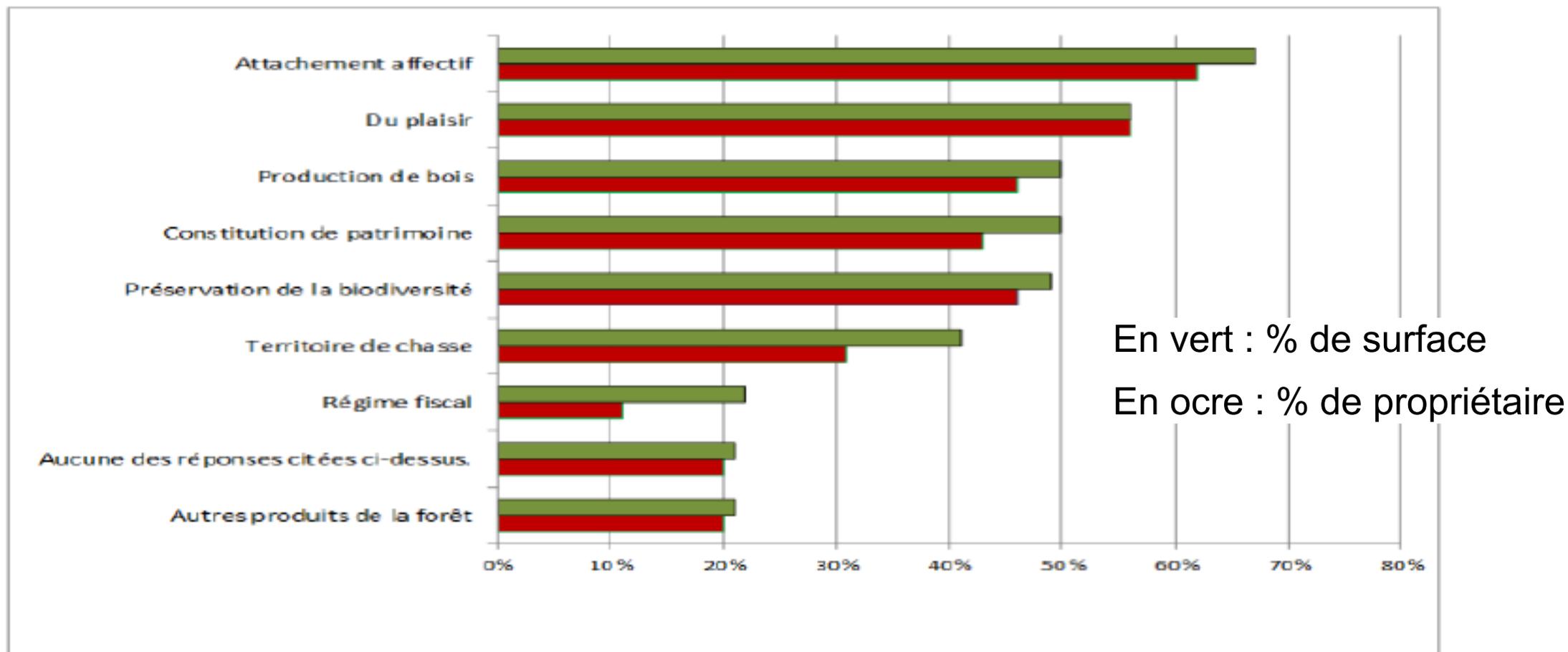
- 56 % de la surface forestière (moyenne baisse)
- La moitié des propriétaires a plus de soixante-cinq ans.
- Un quart des propriétaires forestiers sont des femmes.
- La majorité de la forêt provient d'un héritage ou d'une donation, complétée par des achats

Récolter ne veut pas toujours dire vendre du bois



- Le « consentement à couper » du bois varie de 70% pour les propriétés de 4 à 10 hectares, à 100 % pour les plus importantes
- Mais une partie du bois récolté est consacrée au chauffage, dans le cadre d'une autoconsommation.
- La part de mise en marché des bois augmente avec la surface.

Posséder une forêt pour produire du bois ?



L'attachement affectif comme intérêt à la possession d'une forêt.

La motivation économique n'est pas première ! Une élasticité prix faible.

Mobiliser les propriétaires pour la récolte !

La production de bois pour sa mise en marché souffre (aussi) de :

- Un enchevêtrement de politiques publiques sur plusieurs échelles qui accroît les couts de récolte
- Une faible rentabilité de l'investissement forestier
- Un revenu souvent non essentiel pour le propriétaire

Un nouvel enjeu : protéger la biodiversité

- Des politiques publiques sont définies et mises en œuvre : **informer** - interdire - éviter, réduire, compenser – **inciter** (financièrement mais avec une faible adhésion !)

Informers et inciter, oui mais !

✓ Informer ne suffit pas !



✓ L'argent ne fait pas tout !

1 597 460 donateurs de sang en 2016



Donner son sang,
c'est offrir la vie.

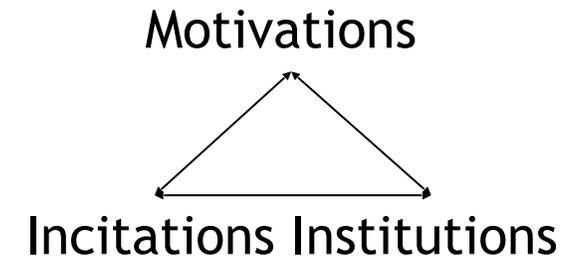
www.dondusang.net  



Protéger la biodiversité : oui, mais comment ?

L'économie comportemental

- Identifier les motivations de propriétaires forestiers privés
 - « Extrinsèques » : monétaires, sanctions, normes sociales.
 - « Intrinsèques » : pour le plaisir ou en vertu de croyances, de valeurs, de principes forts internes à chacun.
- Y-a-t-il un effet d'éviction entre incitations ?
- Quel rôle joue l'institution dans l'adhésion au contrat ?



Les propriétaires forestiers sont (très) hétérogènes

Valable sur le PNR des Ballons de Vosges (> 600 réponses)

1. « *Les déconnectés* » (extrapolation à l'ensemble de la population : 46,2% des propriétaires – 31,3% des surfaces)
 - Connaissent très mal leur forêt et agissent peu
2. « *Les ours !* » (24,2% - 24,1%)
 - Veulent rester maître chez eux
3. « *Les indécis* » (20,7% - 15,5%)
 - Un intérêt pour leur forêt mais manque de connaissances
4. « *Les gestionnaires nature* » (5,1% - 10,5%)
 - Gestion guidée par des objectifs spécifiques (prosilva)
5. « *Les Business men* » (3,8% - 18,6%)
 - Intérêt économique de la forêt

Comportement des propriétaires

- Une réelle attention des propriétaires forestiers privés à la « *biodiversité* »
 - *Une obligation morale, ils associent protection et action (69%)*
- Une pluralité de motivations
 - *Les motivations intrinsèques et économiques sont importantes, les motivations d'ordre sociales moins.*
- Les motivations intrinsèques des propriétaires forestiers sont de deux ordres
 - *L'attachement à la propriété (favorable à l'adhésion) ;*
 - *La crainte de perte de contrôle sur sa propriété (défavorable à l'adhésion).*
- Les motivations intrinsèques entrent en conflit avec l'incitation monétaire (effet d'éviction).
- L'institution joue un rôle important.
 - *Un contrat porté par des « Professionnels de la forêt », ONGE incluses, augmente la probabilité d'engagement pour 93% d'entre eux.*
- Ils ne s'engagent qu'avec un seul outil ou organisme

Des recommandations pour les mobiliser

- Déléguer la contractualisation aux professionnels de la forêt et/ou aux collectivités locales
 - *Exemple : Intégrer dans les actions des organismes déjà présents un volet, validé, destiné à la protection de la biodiversité*
- Ajuster les incitations du contrat aux motivations des propriétaires
 - *Exemple: Donner la possibilité de choisir le menu d'incitation le plus adapté à ses motivations au moment de contractualiser*
- Diversifier les incitations pour répondre à la diversité des motivations et attentes
 - *Exemple : Proposer des contrats « rachetables », sans minimum de taille, des durées plus souples, donner la possibilité d'affecter la compensation monétaire à autrui, ...*
- Créer un contexte favorable à l'adhésion
 - *Exemple: donner du sens et une valeur éthique à l'action : agir pour le bien commun des générations futures, constituer une belle forêt, consacrer le caractère remarquable de la forêt, etc.*

Conclusion et perspectives

- Il n'y a pas que l'argent dans la vie ... des propriétaires forestiers privés
- Ouvrir le spectre des modalités d'incitations au-delà de la sphère économique et décentraliser et/ou déléguer sa mise en œuvre.
- Décider individuellement dans un cadre collectif et local
 - réduire les couts et augmenter la valeur en s'organisant
 - face à l'incertitude due au changement climatique

Coordonner les acteurs pour construire un circuit de valorisation économiquement pertinent ... pour faire face !



Merci de votre attention

Francis de Morogues

Francis.de.Morogues@fcba.fr

Mobiliser pour récolter

Résumé :

Aujourd'hui, l'essentiel des volumes de bois exploitables en France est présent dans les propriétés privées. Cependant, elles se caractérisent par leur fragmentation en petites parcelles mais aussi par une grande hétérogénéité de ses propriétaires.

Ainsi, inciter à la vente de bois par un prix attractif ne correspond pas à la diversité des motivations des propriétaires. En effet, 66 % des propriétaires forestiers privés déclarent que l'attachement affectif constitue l'une de leurs deux principales attentes vis-à-vis de leur forêt. Cela rend complexe la relation commerciale.

Pour demain et le devenir de la biodiversité, le caractère monétaire des incitations à sa protection crée un « effet d'éviction » auprès des propriétaires; c'est-à-dire réduit leurs comportements de protection dus aux motivations d'attachement à la forêt ou de besoin de maîtrise de son bien.

Ainsi, mobiliser les propriétaires privés aujourd'hui et demain, réclame d'ouvrir le spectre des modalités d'incitations au-delà de la sphère économique.

Scénarios de gestion forestière

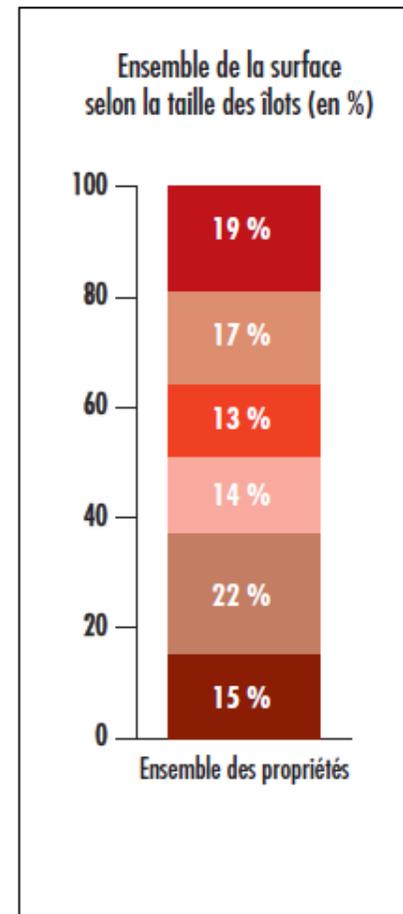
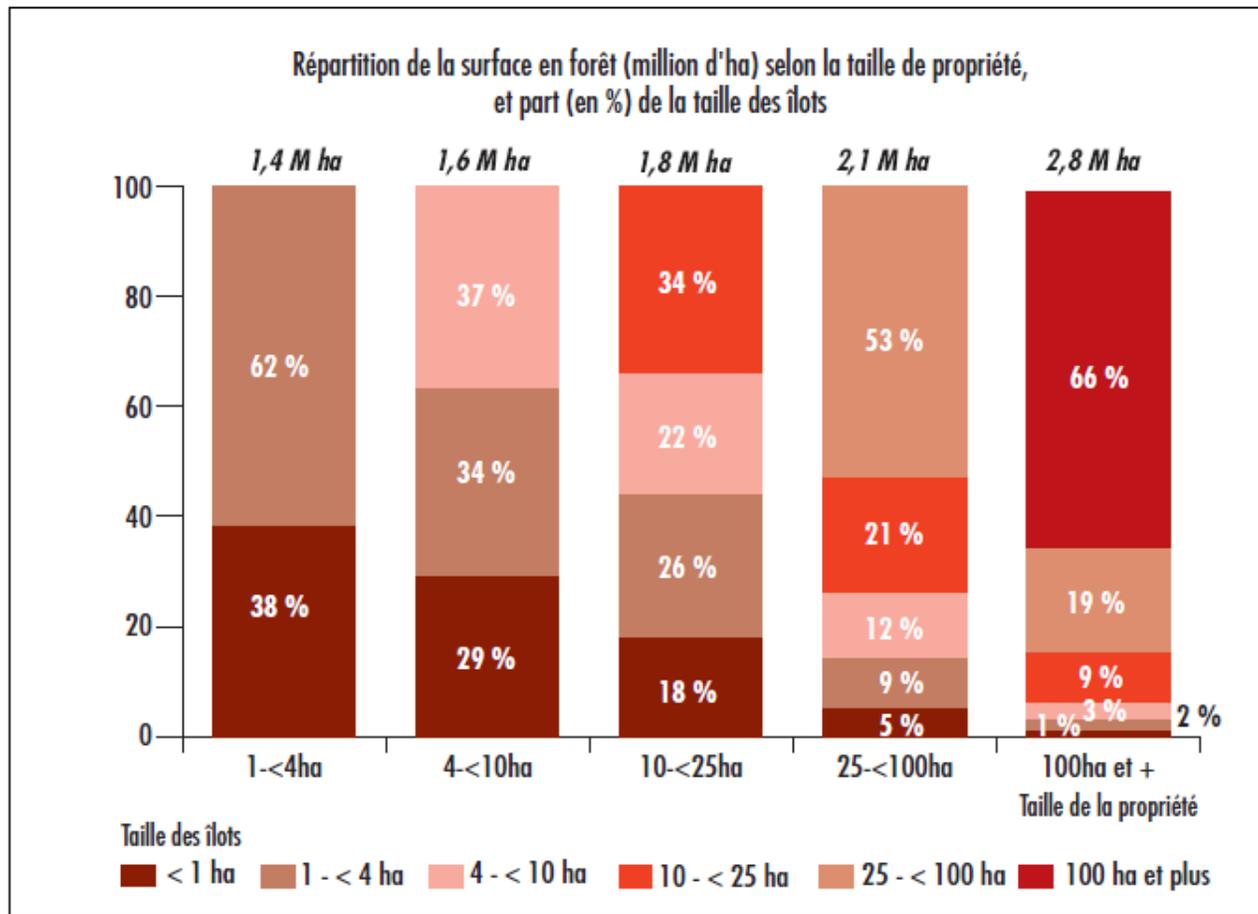
Deux scénarios d'offre de bois définis à l'horizon 2035 :

- Un scénario de base : maintien des pratiques actuelles de gestion
→ **scénario de « sylviculture constante »**
- Un scénario de gestion plus dynamique (taux de coupe plus intensifs)
mais réaliste (Mise en œuvre progressive dans l'espace et le temps)
→ **scénario de « gestion dynamique progressif »**

Modifications de comportement associées

- Mise en gestion de forêts sans PSG

Une propriété privée morcelée



- Les propriétés forestières de 1 à 4 hectares occupent 1,4 million d'ha ;
- Les îlots de moins de 1 ha représentent 38 % de leur surface.
- Les îlots forestiers < 1 ha occupent 15 % de l'ensemble de la surface en forêt.

La propriété forestière compte en moyenne 5 îlots par propriétaire.

Le morcellement augmente le coût de la gestion et de la récolte

Les propriétaires des propriétés privées

- En 2012, les propriétaires de forêt privée de plus de 1 hectare sont à 94 % des personnes physiques ;
 - Principalement en nom propre mais aussi en communauté matrimoniale, en indivision ou en copropriété.
 - Les propriétaires en nom propre détiennent 56 % de la surface forestière avec une surface moyenne qui diminue (6,5 ha en 2012 - 7,3 en 1999).
- En 2012, 6% des propriétaires sont des personnes morales : groupement forestier, groupement foncier agricole ou rural...
 - La surface détenue par les sociétés civiles immobilières s'est accrue depuis 1999 (21 % contre moins de 15 %).